

1.2 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2015, le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut** (RDB) des ménages connaît sa plus forte hausse depuis 2009 (+ 1,6 %). Si le revenu disponible en euros courants a progressé plus fortement que l'an passé (+ 1,4 % contre + 0,8 % en 2014), le pouvoir d'achat a également bénéficié de la baisse des prix (- 0,2 % après + 0,1 % en 2014).

La rémunération totale des salariés (y compris cotisations sociales employeurs) progresse au même rythme qu'en 2014 (+ 1,4 % en euros courants). Les salaires nets accélèrent (+ 1,4 % après + 0,6 % en 2014) en raison de la progression plus rapide qu'en 2014 du salaire net moyen par tête alors que l'emploi progresse au même rythme. Les cotisations sociales ralentissent : celles à la charge des salariés légèrement (+ 2,8 % contre + 3,2 % en 2014) et celles à la charge des employeurs fortement (+ 1,0 % contre + 2,4 % en 2014). Les revenus des entrepreneurs individuels augmentent fortement en 2015 (+ 2,5 %) après avoir baissé de 3,4 % entre 2010 et 2014.

Les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) diminuent en 2015 (- 0,4 % contre + 0,7 % en 2014). Cette baisse est due essentiellement à la forte diminution des revenus des placements en assurance-vie (- 5,9 %). Par ailleurs, les intérêts nets reçus par les ménages diminuent de 7,3 %. En revanche, les dividendes qu'ils perçoivent augmentent de 6,4 % après + 3,0 % en 2014.

Après avoir fortement ralenti ces deux dernières années (+ 1,5 % en 2014, + 4,9 % en 2013 et + 9,0 % en 2012), les impôts sur le revenu et le patrimoine accélèrent légèrement (+ 1,7 %) en raison notamment de la réduction de l'accès au taux réduit de CSG.

Les prestations sociales reçues par les ménages poursuivent leur décélération (+ 1,9 % après + 2,2 % en 2014, + 2,9 % en 2013 et + 3,8 % en 2012). Les prestations familiales se replient sous l'effet de la mise en œuvre de la modulation des allocations familiales à partir du 1^{er} juillet 2015. Les prestations vieillesse décèlent du fait du gel des pensions de base au 1^{er} octobre 2014. En revanche, les prestations chômage demeurent dynamiques en raison d'une situation encore dégradée sur le marché du travail.

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie, par exemple). Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé : ces dépenses représentent aujourd'hui près de 30 % du RDB des ménages. Le pouvoir d'achat du **revenu « arbitral » des ménages** augmente de 2,1 % en 2015, la plus forte hausse depuis 2007. En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » sont moins dynamiques que le revenu disponible brut des ménages (+ 1,1 % contre + 1,4 %), notamment du fait de la forte contraction du prix des produits pétroliers et du recul de la consommation en assurances et en services financiers.

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation** (UC). Le pouvoir d'achat du RDB par UC progresse de 1,1 % après avoir reculé de 2,8 % entre 2011 et 2014. ■

Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) comprend les revenus d'activité (rémunérations des salariés et revenu mixte) et les revenus du patrimoine, augmentés des prestations sociales hors transferts en nature et diminués des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Revenu « arbitral » des ménages : différence entre leur **revenu disponible brut** et les **dépenses de consommation « pré-engagées »** (voir *fiche 1.3*).

Unités de consommation (UC) : voir *fiche 4.1*.

Pour en savoir plus

- *L'Économie française*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- « Les comptes de la Nation en 2015 – Le PIB et le pouvoir d'achat des ménages accélèrent, l'investissement se redresse », *Insee Première* n° 1597, mai 2016.

Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages 1.2

1. Revenu disponible, revenu arbitral des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

	2011	2012	2013	2014	2015	
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a	1 311,4	1 318,3	1 321,9	1 332,8	1 352,0
Dépenses de consommation « pré-engagées »	b	369,5	379,1	386,9	386,4	390,4
Revenu « arbitral »	a - b	941,9	939,2	935,1	946,4	961,6
Évolutions (en %)						
Du revenu disponible brut	2,0	0,5	0,3	0,8	1,4	1,6
Du revenu « arbitral »	2,4	-0,3	-0,4	1,2	1,6	1,6
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	1,8	1,4	0,6	0,1	-0,2	-0,2
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée »	2,1	2,0	0,9	-0,2	-0,5	-0,5
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹	0,2	-0,9	-0,4	0,7	1,6	1,6
Du pouvoir d'achat « arbitral » des ménages ²	0,3	-2,2	-1,3	1,4	2,1	2,1
Du nombre d'unités de consommation	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹	-0,4	-1,5	-1,0	0,1	1,1	1,1
Du pouvoir d'achat « arbitral » par unité de consommation ²	-0,3	-2,8	-2,0	0,8	1,6	1,6

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

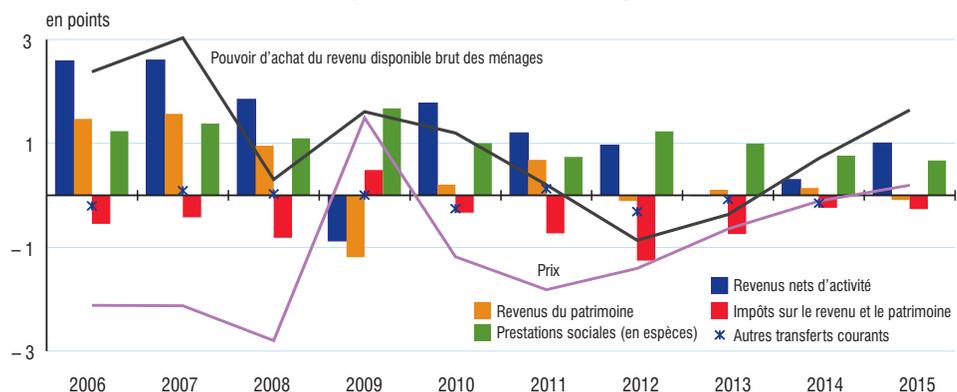
		En 2015		Évolution en valeur (en %)	
		Montant (en Md€)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	2014	2015
Rémunération des salariés	1	1 155,2	85,4	1,4	1,4
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>		841,7	62,3	1,0	1,6
Revenu mixte	2	119,7	8,9	-0,1	2,4
<i>dont : entrepreneurs individuels</i>		114,4	8,5	0,0	2,5
Revenu du patrimoine	3	281,0	20,8	0,7	-0,4
Revenu primaire	4=1+2+3	1 555,9	115,1	1,1	1,2
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	-215,9	-16,0	1,5	1,7
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	6	-151,5	-11,2	3,1	2,0
<i>dont : cotisations sociales à la charge des salariés</i>		-120,8	-8,9	3,2	2,8
Cotisations sociales employeurs versées	7	-313,5	-23,2	2,4	1,0
Prestations sociales reçues en espèces	8	477,3	35,3	2,2	1,9
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	-0,2	0,0	n.s.	n.s.
Revenu disponible brut (RDB)	(4+5+6+7+8+9)	1 352,0	100,0	0,8	1,4

Champ : France.

Note : la rémunération des salariés recouvre les salaires et traitements bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Champ : France.

Lecture : en 2015, les impôts sur le revenu et le patrimoine en euros courants contribuent pour -0,3 point à la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages, les prix ayant une contribution de +0,2 point.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.